



Département du Cantal

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
Commune d'Aurillac

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1:5 000 ème

## Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme



Source : cadastre 2014 (DIP/D) / Réalisation : Citadia Conseil

CITADIA

Citadia Conseil  
12 rue Edouard Branly  
83000 MONTAUBAN  
Tél : 05.63.92.11.41  
Fax : 05.63.93.25.47  
Mail : sud-ouest@citadia.com

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du approuvant la modification simplifiée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme

- A titre réglementaire**
- Limites de zone règlement graphique du PLU
  - ▨ Espace Boisé Classé (EBC) (art. L113.1 et L113.2 du CU)
  - ▨ Emplacement réservé (ER) (art. L151.41-2° du CU)
  - ▨ Servitude de projet (art. L151.41.5° du C.U.)
  - ★ Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L151.11 du C.U.)
  - Bande NC : retrait par rapport aux axes à grande circulation (art. L111-6 du CU)
  - Haie (art. L151-23 du C.U.)
  - Mail (art. L151-23 du C.U.)
  - Changement de destination des locaux commerciaux réglementé (art. L151.16 du C.U.)
  - Bâti traditionnel (art. L151-19 du C.U)
  - ▨ Espace Vert Protégé (EVP) (art. L151-23 du C.U)
  - ▨ Jardins et parcs (art. L151-23 du C.U)

- A titre indicatif**
- ▨ Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
  - ★ Servitude AC1
  - ▨ Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT)
  - ▨ Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
  - ▨ Périmètre des 50 ou 100 m dans lequel la règle de réciprocité peut s'appliquer
  - ▨ Abri occasionnel ou bâtiment utilisé uniquement pour la manipulation des animaux
  - ▨ Périmètre des 50 ou 100 m dans lequel la règle de réciprocité peut s'appliquer
  - Servitude I4 - Transport d'électricité
  - Servitude I3 - Transport de gaz
  - ▨ Zones humides (inventaire EPIDOR, DDT, et Conseil Départemental du Cantal)

Liste des servitudes de projet

Identifiant	Nature
B	Cours Aquatique et Forêt
A	Serv-Equine

Liste des Emplacements Réservés

Numero	Affectation	Bénéficiaire
1	Che de brasserie-Arrangement de voirie	Commune
2	Réalisation de la rocade nord et aménagement de ses abords	Commune
3	Aménagement d'un carrefour bd de Vertun Au des volontaires	Commune
4	Mise au valeur de l'habitat-Arrangement espace public	Commune
5	Liaison Aurillac-Yssac-Arrangement de la voirie communale	Commune
6	Aménagement d'un giratoire G Porpidou	Etat
7	Aménagement d'un giratoire G Porpidou	Etat
8	Aménagement des abords de la Justice	Commune
9	Création d'une liaison vers l'avenue du Général Leduc	Commune
10	Aire de sécurité d'extrémité de piste	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac
11	Aménagement d'un accès au centre de St de l'Yssac	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac

